

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 mars 2020, a adopté les règlements suivants :

- RCG 20-009** **Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations au parc Jean-Drapeau**
- RCG 20-010** **Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau**
- RCG 20-011** **Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé tous ces règlements le 19 mai 2020. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 25 mai 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat